



Assemblée générale

Distr. générale
16 août 2010
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session

Point 20 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Développement durable : mise en œuvre
d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite
de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus
du Sommet mondial pour le développement durable**

Examen approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie » (2005-2015)

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est communiqué conformément à la résolution 64/198 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée, entre autres, a demandé au Secrétaire général de lui faire rapport, à sa soixante-cinquième session, sur la mise en œuvre de la résolution, ainsi que sur les activités prévues par le Secrétaire général et d'autres entités compétentes du système des Nations Unies pour la Décennie internationale d'action « L'eau, source de vie » (2005-2015). Dans cette résolution, l'Assemblée a aussi rappelé sa résolution 55/196, par laquelle elle proclamait 2003 Année internationale de l'eau douce, et sa résolution 58/217, par laquelle elle proclamait 2005-2015 Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie », devant commencer le 22 mars 2005, énonçait les objectifs de la Décennie et appelait les organes compétents des Nations Unies, les institutions spécialisées, les commissions régionales et d'autres organisations du système des Nations Unies à apporter une réponse coordonnée, en employant les ressources existantes et des contributions volontaires pour faire de la période 2005-2015 une décennie d'action. Le présent rapport rend compte des activités qui ont été entreprises pour l'examen à mi-parcours de la Décennie et formule des recommandations à l'intention des États Membres pour la suite.

* A/65/150.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Rappel	4
III. Processus intergouvernementaux à mi-parcours de la Décennie « L'eau, source de vie »	5
IV. Programmes et activités du système des Nations Unies	7
A. ONU-Eau	7
B. Conseil consultatif sur l'eau et l'assainissement	8
C. Équipe spéciale interorganisations sur le rôle des femmes dans la gestion de l'eau	9
D. Programme commun de surveillance de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement	9
E. Évaluation mondiale annuelle de l'assainissement et de l'eau potable	10
F. Stratégie internationale de prévention des catastrophes	10
V. Initiatives régionales	11
A. Commission économique pour l'Afrique	11
B. Commission économique pour l'Europe	12
C. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	12
D. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	13
E. Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO)	14
VI. Assistance aux programmes de pays	14
VII. Stratégie de communication	16
A. Logo	17
B. Site Web	17
C. Supports et publications promotionnels et pédagogiques	18
VIII. Initiatives de partenariat	19
A. Conseil de concertation pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement	19
B. Partenariat mondial pour l'eau	20
C. Convention de Ramsar	20
D. Alliance Genre et Eau	20
E. Quatrième Forum mondial de l'eau, Mexico 2006 et cinquième Forum mondial de l'eau, Istanbul 2009	21
F. Institut international de gestion des ressources en eau	22
G. Autres partenariats importants	22
IX. Conclusions et recommandations	23

I. Introduction

1. Face à la nécessité d'accélérer les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de développement relatifs à l'eau et à l'assainissement arrêtés au niveau international, l'Assemblée générale, dans sa résolution 58/217, a proclamé la période 2005-2015 Décennie internationale d'action, « L'eau, source de vie », celle-ci devant s'ouvrir le 22 mars 2005, et a rappelé sa résolution 55/196, par laquelle elle a proclamé l'année 2003 Année internationale de l'eau douce.

2. À cet égard, dans sa résolution 59/228, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui faire rapport à sa soixantième session sur les activités qu'il prévoit ainsi que sur celles prévues par les organismes compétents des Nations Unies dans le cadre de la Décennie. Le rapport (A/60/158) a été soumis à l'Assemblée mais n'a pas été examiné.

3. Dans sa résolution 58/217, l'Assemblée générale a décidé que la Décennie aurait pour objectif d'appeler davantage l'attention sur l'exécution de programmes et de projets relatifs à l'eau, tout en visant à garantir la participation des femmes aux activités de développement concernant l'eau, et la poursuite de la coopération à tous les niveaux, en vue de la réalisation des objectifs relatifs aux ressources en eau convenus sur le plan international.

4. Dans la même résolution, l'Assemblée générale a également invité les institutions spécialisées, commissions régionales et autres organes et organismes des Nations Unies compétents à mener une action coordonnée, en utilisant les ressources existantes et des contributions volontaires, pour faire de 2005-2015 une véritable décennie d'action.

5. Dans sa résolution 64/198, l'Assemblée générale a accueilli avec satisfaction les activités ayant trait à la mise en œuvre de la première moitié de la Décennie entreprises par les États Membres, le Secrétariat et les organismes des Nations Unies, notamment dans le cadre de travaux interorganisations, ainsi que les contributions des grands groupes, et souligné l'importance de la poursuite de la mise en œuvre de la Décennie internationale au niveau des pays.

6. Dans la même résolution, l'Assemblée générale a engagé les États Membres, le Secrétariat, les organismes des Nations Unies par l'intermédiaire de leur mécanisme de coordination et les grands groupes à poursuivre leur action en vue d'atteindre les objectifs relatifs à l'eau arrêtés à l'échelon international dans l'Action 21¹, le Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21², la Déclaration du Millénaire³ et le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (« Plan de mise en œuvre de Johannesburg »)⁴.

7. Les gouvernements du monde entier se sont engagés dans la Déclaration du Millénaire en faveur d'un programme clairement défini de lutte contre la pauvreté,

¹ Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1997, vol. I, résolution adoptée par la Conférence (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et corrigendum), résolution 1, annexe II.

² Résolution S-19/2 de l'Assemblée générale, annexe

³ Voir résolution 55/2 de l'Assemblée générale.

⁴ Un rapport sur le Sommet mondial sur le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1 et corrigendum), chap. I, résolution 2, annexe.

la faim, l'analphabétisme, la maladie, la discrimination à l'égard des femmes et la dégradation de l'environnement. Dans le domaine des ressources en eau, les chefs d'État et de gouvernement se sont engagés à réduire de moitié d'ici à 2015 la proportion de personnes qui n'ont pas accès à l'eau potable ou qui n'ont pas les moyens de s'en procurer et à mettre fin à l'exploitation irrationnelle des ressources en eau.

8. Le Sommet mondial pour le développement durable a adopté des objectifs supplémentaires visant à élaborer des plans intégrés de gestion et d'utilisation efficaces des ressources en eau pour 2005 et à réduire de moitié d'ici à 2015 la proportion de personnes qui n'ont pas accès à des services d'assainissement de base.

9. La Décennie « L'eau, source de vie » a pour principal objectif d'aider à réaliser d'ici à 2015 les engagements internationaux pris dans le domaine des ressources en eau et dans les domaines connexes et ainsi faire de la Décennie une décennie d'action. Il s'agit de la deuxième décennie internationale consacrée à des questions liées à l'eau qu'organise l'ONU, après la Décennie internationale de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement (1981-1990).

10. ONU-Eau, mécanisme chargé à l'échelle du système d'assurer la cohérence et la coordination des activités des organismes et programmes compétents des Nations Unies, a été créé en 2003 par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, par l'intermédiaire de son Comité de haut niveau sur les programmes.

11. Durant la première moitié de la Décennie, chaque pays a adopté une approche différente pour organiser les activités dans le cadre de plans et de politiques de développement nationaux ainsi que d'accords régionaux et internationaux. S'agissant des pays africains par exemple, les initiatives prises au cours de la première moitié de la Décennie à l'échelle nationale dans le domaine de l'eau ont été définies par le Conseil des ministres africains sur l'eau conformément aux orientations formulées par l'Union africaine. Le Conseil des ministres africains sur l'eau reçoit, sur demande, une assistance et des conseils techniques de l'antenne régionale d'ONU-Eau en Afrique.

12. Le présent rapport, établi en vue de l'examen approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre de la Décennie, passe en revue les activités menées au cours de la première moitié de la Décennie et donne les détails disponibles à mi-parcours de la Décennie sur certaines activités nationales, régionales et internationales que l'on envisage pour la seconde moitié de la Décennie.

II. Rappel

13. Diverses initiatives et activités en cours aux niveaux international et national, qui ont abouti au Sommet mondial pour le développement durable, tenu à Johannesburg (Afrique du Sud) en 2002, ont permis ces dernières années de prendre beaucoup mieux conscience de l'importance de l'utilisation et de la gestion des ressources en eau douce pour la réalisation du développement durable. L'eau et l'assainissement ont figuré en bonne place à l'ordre du jour du Sommet de Johannesburg. L'Année internationale de l'eau douce, 2003, a parfaitement coïncidé avec le suivi des recommandations concernant les mesures à prendre sur l'eau et

l'assainissement, formulées lors du Sommet du Millénaire et du Sommet mondial de Johannesburg.

14. Au cours de la Décennie « L'eau, source de vie », une attention particulière sera accordée à la participation des femmes à des activités de développement liées à l'eau, comme le prévoit l'Assemblée générale dans sa résolution 64/198. Pendant cette décennie, la gageure consistera à consacrer l'essentiel des activités et des politiques concrètes à la gestion viable des ressources en eau, sur les plans tant quantitatif que qualitatif, et à les accompagner de mesures d'amélioration de l'assainissement. La réalisation des objectifs de la Décennie nécessitera un engagement, une coopération et un investissement soutenus de la part de toutes les parties prenantes durant sa seconde moitié, de 2010 à 2015, et au-delà.

III. Processus intergouvernementaux à mi-parcours de la Décennie « L'eau, source de vie »

15. Dans sa résolution 58/217, l'Assemblée générale avait décidé que la Décennie viserait à réaliser les objectifs relatifs aux ressources en eau convenus sur le plan international qui sont énoncés dans Action 21, le Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21, la Déclaration du Millénaire et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, ainsi que, le cas échéant, des objectifs désignés par la Commission du développement durable.

16. À sa onzième session, en 2003, la Commission du développement durable a retenu les questions relatives à l'eau, à l'assainissement et aux établissements humains comme éléments du groupe thématique du premier cycle de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable. À sa douzième session en 2004, elle a procédé à un examen approfondi des politiques et pratiques mises en œuvre pour atteindre les objectifs convenus au niveau international dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.

17. À sa treizième session, en 2005, la Commission du développement durable a étudié les grandes options permettant de faire progresser la mise en œuvre dans les domaines de l'eau et de l'assainissement ainsi que des établissements humains. Dans sa résolution 13/1⁵, la Commission a prévu la mise en place d'un cadre dans lequel les gouvernements et les organismes du système des Nations Unies, travaillant en partenariat avec les grands groupes et les autres parties prenantes, pourraient prendre des mesures dans les domaines de l'eau et de l'assainissement. Les orientations possibles étaient les suivantes : accès aux services de base d'alimentation en eau; gestion intégrée des ressources en eau; accès à des moyens élémentaires d'assainissement; enseignement de l'hygiène et de l'assainissement; et collecte, traitement et recyclage des eaux usées.

18. La résolution 13/1 prévoit une série de mesures et de méthodes visant à résoudre de manière intégrée les questions relatives à l'eau, à l'assainissement et aux établissements humains, en tenant compte des aspects économiques, sociaux et écologiques des politiques sectorielles connexes et des questions interdépendantes définies à la onzième session de la Commission du développement durable. Un

⁵ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2005, Supplément n° 9 (E/2005/29, chap. I.C.)*.

tableau pratique a été établi à cette occasion pour mettre en évidence d'éventuelles solutions et mesures et des études de cas (voir à l'adresse : <http://www.un.org/esa/sustdev/csd/csd13/matrix.pdf>). La résolution et le tableau ont constitué un cadre d'action pour la première moitié de la Décennie « L'eau, source de vie ».

19. À sa seizième session, la Commission du développement durable a examiné la mise en œuvre des décisions relatives à l'eau et à l'assainissement et à leurs relations mutuelles prises à sa treizième session.

20. En 2010, dans le cadre de l'examen approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre de la Décennie, le Président de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale a, conformément à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 64/198, organisé un dialogue interactif de haut niveau le 22 mars 2010, Journée mondiale de l'eau. Le dialogue s'est ouvert par une séance plénière au cours de laquelle des déclarations liminaires ont été faites et une liaison vidéo établie avec Nairobi où des manifestations étaient organisées à l'occasion de la Journée mondiale.

21. La séance plénière a été suivie de trois tables rondes successives sur les thèmes suivants : l'eau et les objectifs de développement convenus au niveau international; l'eau, les changements climatiques et les catastrophes; et l'eau, la paix et la sécurité. Les résultats ont été présentés dans un résumé non négocié établi par le Président.

22. Dans sa résolution 64/198, l'Assemblée générale s'était félicitée de l'offre faite par le Gouvernement tadjik d'accueillir la Conférence internationale de haut niveau pour l'examen approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie », qui s'est tenue à Douchanbé du 8 au 10 juin et à laquelle plus de 500 représentants de 75 pays ont participé. La Conférence a été ouverte par le Premier Ministre et le Président du Tadjikistan.

23. Six tables rondes interactives ont porté sur les thèmes suivants : a) accélération de la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international dans le domaine de l'eau, en particulier les objectifs du Millénaire pour le développement, en encourageant la participation des femmes; b) coopération transfrontière à la gestion des ressources en eau; c) qualité de l'eau; d) ressources en eau, adaptation au changement climatique et réduction des risques de catastrophe; e) financement durable; et f) gestion intégrée des ressources en eau, énergie, agriculture et sécurité alimentaire.

24. Le résultat de la Conférence est la Déclaration (non-négociée) de Douchanbé (voir A/65/88, annexe). Entre autres messages, cette déclaration affirme que l'eau a un rapport avec tous les objectifs du Millénaire pour le développement et pas seulement avec l'Objectif 7 (viabilité environnementale) et qu'il convient d'adopter une approche multisectorielle du développement durable pour les politiques et interventions relatives à l'eau.

25. Le Gouvernement tadjik transmettra les résultats de la Conférence internationale de haut niveau de Douchanbé à la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale.

IV. Programmes et activités du système des Nations Unies

A. ONU-Eau⁶

26. Pendant la première moitié de la Décennie « L'eau, source de vie » (2005-2009), ONU-Eau a été le coordonateur principal des activités menées par les organismes des Nations Unies dans le cadre de la Décennie. Son mandat et ses modalités de travail constituent les éléments d'un plan interinstitutions détaillé visant à résoudre les problèmes liés à l'eau et à l'assainissement et prévoient aussi des mécanismes de coopération avec les parties prenantes en dehors du système des Nations Unies. Sa présidence, soumise à un système de roulement entre ses membres, est actuellement assurée par l'Université des Nations Unies et ses services de secrétariat par le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU. Des informations sur ONU-Eau sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.unwater.org>.

27. ONU-Eau a défini au titre de ses activités en rapport avec la Décennie divers projets thématiques, portant notamment sur la lutte contre la pénurie et la pollution de l'eau; l'assainissement, l'eau potable et la santé; la prise en compte des sexes dans les questions d'eau et d'assainissement; la gestion intégrée des ressources en eau; les questions liées aux ressources en eau transfrontières; et la prévention des risques liés aux catastrophes. L'Afrique a été retenue comme région géographique prioritaire en raison de ses besoins exceptionnels en matière d'eau et d'assainissement. ONU-Eau a diffusé au cours de la Décennie une série de notes d'information sur ses projets thématiques.

28. Un des quatre sous-programmes d'ONU-Eau est le Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau, hébergé par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), qui réalise l'évaluation de base qui lui sert ensuite à produire le Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau (voir <http://www.unesco.org/water/wwap/wwdr/>). La première édition du rapport, intitulée *L'eau pour les hommes, l'eau pour la vie*⁷, a été lancée lors du troisième Forum mondial de l'eau, à Kyoto (Japon), en mars 2003; la deuxième, intitulée *Water, a shared responsibility*⁸, au quatrième Forum mondial de l'eau, à Mexico, en mars 2006; et la troisième, *L'eau dans un monde qui change*⁹, au cinquième Forum mondial de l'eau, à Istanbul, en mars 2009. La quatrième, intitulée *Gérer les ressources en eau dans un contexte marqué par l'incertitude et le risque*, le sera en 2012.

29. Le Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau fournit des données et une analyse complètes de l'état actuel des ressources en eau dans le monde et offre des possibilités de solution qui tiennent compte des contributions des

⁶ Le champ d'activité de ce mécanisme sur l'eau porte sur tous les aspects des ressources en eau douce, notamment les eaux de surface et les eaux souterraines, ainsi que sur l'interaction eau douce-eau salée. Il s'étend également à leur qualité, à leur quantité, à leur mise en valeur, à leur évaluation, à leur gestion, à leur surveillance et à leur utilisation (usages domestiques et agricoles et besoins des écosystèmes); à l'assainissement, notamment l'accès des populations à des services d'assainissement et l'usage qu'elles en font ainsi que l'interaction assainissement-eau douce; et aux catastrophes, situations d'urgence et autres cataclysmes qui y sont liés et à leurs conséquences sur la sécurité humaine.

⁷ Paris, UNESCO, et New York, Berghahn Books, 2003.

⁸ Paris, UNESCO, et New York, Berghahn Books, 2006.

⁹ Paris, UNESCO, et Londres, Earthscan, 2009.

gouvernements, des ONG, des milieux universitaires et du secteur privé. Des informations sur la participation au programme sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.unesco.org/water/wwap/index.shtml>.

30. Deux autres programmes d'ONU-Eau ont été lancés au cours de la première moitié de la Décennie : le Programme pour le développement des capacités dans le cadre de la Décennie, sis à Bonn et accueilli par l'Université des Nations Unies, et le Programme pour la sensibilisation et communication, sis à Saragosse (Espagne) et accueilli par le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU.

31. Le Programme commun Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)/Organisation mondiale de la santé (OMS) de surveillance de l'eau et de l'assainissement est placé sous la responsabilité d'ONU-Eau et fait, depuis 1991, régulièrement rapport sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement (voir sect. IV.D ci-dessous).

32. Diverses activités dont la coordination est assurée par ONU-Eau se recourent avec celles d'un autre mécanisme des questions relatives à l'eau, ONU-Océans, qui a été également créé sous l'égide du Conseil des chefs de secrétariat du système des Nations Unies pour renforcer la coordination et la coopération des activités des Nations Unies liées aux océans et aux zones côtières. Les liens entre ONU-Eau et ONU-Océans se concrétisent avec le Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres (voir A/51/116, annexe II) et pour les petits États insulaires en développement (voir <http://www.un-oceans.org>). En outre, les liens entre ONU-Eau et ONU-Énergie se développent actuellement, en particulier pour les nouveaux problèmes indissociables de l'eau et de l'énergie.

B. Conseil consultatif sur l'eau et l'assainissement

33. Le Conseil consultatif sur l'eau et l'assainissement a été créé par le Secrétaire général Kofi Annan pour donner des avis et mobiliser les énergies à l'échelle mondiale sur les questions d'eau et d'assainissement, sensibiliser l'opinion à leur importance, aider à mobiliser des fonds pour financer les projets y relatifs et encourager l'établissement de nouveaux partenariats dans le cadre de l'action internationale visant à éliminer la pauvreté et réaliser les objectifs de développement convenus dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.

34. Le Conseil consultatif est présidé par le Prince Willem-Alexander d'Orange et composé de personnalités éminentes très diverses, d'experts scientifiques et d'autres personnes qui ont montré qu'elles savaient motiver les autres, faire bouger l'appareil étatique et coopérer avec les médias, le secteur privé et la société civile.

35. ONU-Eau et le Conseil consultatif travaillent en étroite collaboration pour apporter, avec la participation des États Membres et de la société civile, une réponse coordonnée à l'échelle du système des Nations Unies. Le Conseil consultatif est un partenaire d'ONU-Eau jouissant d'un statut spécial. En 2010, il a publié la deuxième version du Plan d'action de Hashimoto (PAH II), qui propose des politiques, des stratégies et des mesures dans cinq domaines : financement, assainissement, surveillance et communication de l'information, gestion intégrée des ressources en eau et catastrophes (voir A/C.2/61/4, annexe I, pour la liste des actions prévues dans le premier Plan d'action de Hashimoto). Il a signé des accords

avec les banques régionales de développement et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) au sujet des activités convenues pour assurer la mise en œuvre du PAH II. Son secrétariat est hébergé par la Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU. Pour plus de renseignements, voir www.unsgab.org.

C. Équipe spéciale interorganisations sur le rôle des femmes dans la gestion de l'eau

36. En 2003, le Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes a créé l'Équipe spéciale interorganisations sur le rôle des femmes dans la gestion de l'eau, encadrée par la Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales. ONU-Eau était également favorable à la création de l'Équipe spéciale, ce qui a permis de faire la liaison entre les mécanismes de coordination des questions relatives aux femmes et les mécanismes de coordination des questions relatives à l'eau de chaque organisme. L'Équipe spéciale compte à l'heure actuelle 18 programmes et organismes des Nations Unies, 5 organes non affiliés à l'ONU et 2 observateurs. Elle présente un rapport par an au Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes et deux rapports par an à ONU-Eau qui, à la douzième réunion des directeurs de grands programmes, a rappelé que l'égalité des sexes et l'eau étaient des domaines d'action intersectoriels stratégiques et le resteraient dans la seconde moitié de la Décennie.

37. L'Équipe spéciale a présenté un rapport intitulé « A gender perspective on water and sanitation » (Ressources en eau et assainissement : perspective sexospécifique) [document des base n°2 (DESA/DSD/2005/2)] (voir http://www.unwater.org/downloads/bground_2.pdf) à la treizième session de la Commission du développement durable, en avril 2005, lequel a servi de thème à l'essentiel des débats sur la question intersectorielle des femmes, de l'eau et de l'assainissement. En 2008, en coordination avec le programme d'ONU-Eau pour le renforcement des capacités dans le cadre de la Décennie, l'Équipe spéciale a tenu un atelier d'experts sur les statistiques relatives à l'égalité des sexes et à l'eau, qui a formulé plusieurs recommandations techniques à l'intention de la communauté statistique de l'ONU.

D. Programme commun de surveillance de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement

38. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) participent activement à la surveillance de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement à l'échelle mondiale, ainsi qu'à la diffusion des informations y relatives, dans le cadre de leur Programme commun de surveillance placé sous l'égide d'ONU-Eau. Les taux de couverture fournis par le Programme commun constituent des données officielles de référence pour le système des Nations Unies et pour les objectifs contenus dans la Déclaration du Millénaire et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg.

39. Dans son dernier rapport, paru en mars 2010 et intitulé « Progrès en matière d'eau potable et d'assainissement : mise à jour 2010 »¹⁰, le Programme commun de surveillance a présenté des données concernant la plupart des pays du monde en 2008 (voir www.wssinfo.org). Les chiffres révélaient des contrastes saisissants entre pays riches et pays pauvres et entre populations rurales et populations urbaines dans les pays les plus pauvres.

40. Pour établir les estimations de couverture, le Programme commun de surveillance s'appuie sur des enquêtes nationales sur les ménages suffisamment représentatives telles que l'enquête démographique et sanitaire, les enquêtes en grappes à indicateurs multiples et l'enquête de l'OMS sur la santé dans le monde, ainsi que d'autres enquêtes et recensements nationaux fiables dont les données se prêtent à la comparaison. Les bases de données initiales fournissaient des estimations de la couverture nationale, mondiale et régionale, ventilées par type de service et entre zones urbaines et rurales pour 1990 et 2002. Le rapport de 2006 présentait des estimations de la couverture actualisées jusqu'en 2004, qui serviront de données de base pour la Décennie « L'eau, source de vie ».

E. Évaluation mondiale annuelle de l'assainissement et de l'eau potable

41. L'initiative Global Annual Assessment of Sanitation and Drinking-Water (Évaluation mondiale annuelle de l'assainissement et de l'eau potable) d'ONU-Eau rend compte de la capacité des pays de réaliser des progrès vers les objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à l'eau et à l'assainissement et de l'efficacité de l'appui fourni à cette fin par des organismes externes. La première évaluation mondiale de l'assainissement et de l'eau potable, intitulée *Targeting Resources for better results*¹¹, a été lancée en mars 2010. Elle a été conçue pour réduire la charge que représente la communication de données et harmoniser les différents mécanismes redditionnels des États Membres de l'Organisation. Elle vise aussi à accroître l'exhaustivité et la transparence des informations sur l'eau potable et l'assainissement. Elle est coordonnée sur le plan technique par l'OMS.

F. Stratégie internationale de prévention des catastrophes

42. La Stratégie internationale de prévention des catastrophes vise à mobiliser les gouvernements, les organismes des Nations Unies, les organes régionaux, le secteur privé et la société civile pour l'édification collective de sociétés résilientes par la diffusion d'une culture de prévention et de planification. La Décennie d'action sur le thème « L'eau, source de vie » a le même échéancier que le Cadre d'action de Hyogo 2005-2015 : Pour des nations et collectivités résilientes face aux catastrophes¹², adopté à la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes à Kōbe (Japon) en 2005. Cette synergie offre une occasion exceptionnelle d'apprendre à gérer concurremment les risques liés aux catastrophes et les ressources en eau.

¹⁰ Genève, 2010.

¹¹ Genève, OMS, 2010.

¹² A/CONF.206/6 et Corr.1; chap. I, résolution I.

V. Initiatives régionales

43. ONU-Eau, qui réunit notamment les secrétariats des cinq commissions régionales de l'ONU, favorise la collaboration entre les commissions régionales et les bureaux régionaux des divers organismes des Nations Unies. La première initiative régionale des Nations Unies dans le domaine de l'eau a été entreprise par la Commission économique pour l'Afrique (CEA), qui a élaboré un programme d'activité pour ONU-Eau/Afrique. ONU-Eau est en train de renforcer son travail à l'échelle régionale par la création d'une équipe spéciale pour la coordination au niveau régional en 2010.

A. Commission économique pour l'Afrique

44. La part des ressources mondiales en eau douce que possède l'Afrique (10 %) est presque égale à la proportion de sa population dans le monde (12 %), mais ces ressources sont inégalement réparties avec, d'une part, des zones très arides, comme le Sahara ou le Sahel dans le nord et le Kalahari dans le sud et, d'autre part, des zones riches en eau, comme le bassin du Congo, qui posséderait, selon les estimations, 50 % des ressources en eau douce d'Afrique. Le continent est sujet à un régime pluvial des plus instables au monde. Les écarts extrêmes entre pénurie et excès d'eau sont causes de différentes formes d'insécurité socioéconomique.

45. Les pays africains ont fait beaucoup de progrès sur le plan des politiques, des stratégies et des mécanismes institutionnels relatifs à l'eau. La volonté de réformer la réglementation des eaux se raffermi, de même que la tendance à la décentralisation des institutions publiques chargées de l'eau. ONU-Eau/Afrique doit avant tout veiller à la cohésion et à la coopération entre tous les organismes des Nations Unies impliqués dans le secteur de l'eau en Afrique, en particulier durant la Décennie « L'eau, source de vie ». Selon son programme de travail, les principales activités consistent à :

a) Sensibiliser davantage les dirigeants aux problèmes de l'eau : ONU-Eau/Afrique a organisé en décembre 2003 à Addis-Abeba la Conférence panafricaine sur la mise en œuvre des initiatives et le partenariat dans le domaine des ressources en eau, sous les auspices du Conseil des ministres africains sur l'eau. L'objectif était de définir les besoins prioritaires de l'Afrique et les mesures à prendre. Les principaux résultats de la Conférence ont servi de base aux programmes de travail concernant l'eau et l'assainissement de nombreux pays africains. Conformément à un plan d'action élaboré et approuvé en juin 2005 par le Comité exécutif du Conseil des ministres africains sur l'eau, la priorité a été donnée à la participation des femmes à la gestion de l'eau en Afrique. On trouvera des informations détaillées à ce sujet à l'adresse : www.uneca.org/awich;

b) Contrôler l'application des programmes régionaux et mondiaux : ONU-Eau/Afrique a lancé une publication intitulée « Rapport sur la mise en valeur des ressources en eau en Afrique », en se fondant sur les rapports établis au niveau des bassins fluviaux et aux échelons national et sous-régional. Une version définitive du Rapport, portant sur 30 pays, est parue en septembre 2005. Un rapport régional est en préparation dans le cadre du quatrième rapport mondial sur la mise en valeur de l'eau;

c) Améliorer la diffusion de l'information sur les ressources en eau en Afrique : ONU-Eau/Afrique a constitué le Réseau d'information africain sur les ressources en eau en Afrique qui s'appuie sur des réseaux sous-régionaux de spécialistes et d'institutions d'information hydrogéologique.

46. L'Afrique étant leur région géographique cible, les activités décrites ci-dessus devraient contribuer pour beaucoup à améliorer la mise en valeur et l'utilisation judicieuse des ressources en eau du continent aux fins de son développement socioéconomique et, partant, à faciliter la réalisation des objectifs fixés pour la Décennie « L'eau, source de vie ».

B. Commission économique pour l'Europe

47. La gestion intégrée des ressources en eau dans la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE), qui compte plus de 150 grands cours d'eau transfrontières, plus d'une centaine de nappes souterraines transfrontières et une trentaine de lacs internationaux, requiert des pays partageant des bassins fluviaux des mesures conjointes, comme la création d'organes communs tels que les commissions fluviales. En février 2005, à sa soixantième session annuelle, la Commission s'est entendue sur des principes qui guideront jusqu'en 2015 l'adoption de stratégies et de mesures concrètes dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. Les politiques et les mesures adoptées par la Commission pour relever les défis de la Décennie sont fondées sur sa Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux et les deux protocoles portant respectivement sur l'eau et la santé et sur la responsabilité civile pour les dommages causés par les effets transfrontières d'accidents industriels. Ces instruments juridiques régionaux définissent les objectifs et les tâches des pays et institutions responsables de la gestion intégrée des ressources hydriques transfrontières. Ils sont complétés par les dispositions de la Directive-cadre dans le domaine de l'eau de l'Union européenne (UE) et de quelque 150 accords bilatéraux et multilatéraux.

48. Comme contribution à la Décennie, la CEE appuie la recherche et le renforcement des capacités dans les domaines techniques comme la gestion des crues, la protection des écosystèmes aquatiques, la gestion des eaux souterraines et la surveillance et l'évaluation des eaux transfrontières. Les activités menées dans ces domaines l'ont été en coopération avec l'UNESCO, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation météorologique mondiale (OMM), l'OMS, Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau (Convention de Ramsar)¹³.

C. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

49. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) effectue des travaux de recherche et diffuse des données sur les aspects économiques et institutionnels de la gestion des ressources en eau dans les pays de

¹³ Organisation des Nations Unies, *Collection des traités des Nations Unies*, vol. 996, n° 14583.

la région Amérique latine et caraïbe. Elle fournit également des conseils sur la législation et la réglementation de l'eau et, en coopération avec un certain nombre de projets mondiaux et régionaux comme le Partenariat mondial pour l'eau et Visión Andina, elle évalue les retombées des accords de commerce et d'investissement sur les ressources en eau et la distribution de l'eau.

50. Deux fois par an, la CEPALC publie en anglais et en espagnol le bulletin du Réseau de coopération pour la gestion intégrée des ressources en eau dans la perspective du développement durable en Amérique latine et dans les Caraïbes. Ce réseau technique comprend des institutions privées et publiques de gestion de l'eau. Son objectif est d'améliorer dans différents domaines (institutionnel, administratif, économique et financier, juridique et technique) la capacité de gestion de l'eau pour des utilisations multiples par des échanges d'informations et la coopération directe entre ses membres. (On trouvera de plus amples renseignements sur le Réseau et sur le programme de travail de la Commission ainsi que sur ses publications relatives à l'eau à l'adresse : <http://www.eclac.cl/drni/>.)

D. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

51. La région Asie et Pacifique abrite plus des deux tiers de la population mondiale et elle enregistre en moyenne plus de 80 % des décès causés chaque année par des catastrophes naturelles. Au nombre des activités entreprises dans le cadre de la Décennie « L'eau, source de vie », la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a lancé en 2004 et 2005 deux grands programmes. L'un consiste à appliquer les principes de planification et de gestion stratégiques pour aider les pays en développement à élaborer des plans de gestion intégrée des ressources en eau, en portant l'accent sur la lutte contre la pauvreté et la réalisation des objectifs énoncés dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, et l'autre consiste à combiner la gestion des risques liés aux catastrophes avec la gestion des ressources en eau.

52. Le programme de gestion intégrée des ressources en eau s'appuie sur les résultats des études effectuées dans 17 pays en développement appliquant les directives relatives à la planification et à la gestion stratégiques des ressources en eau établies par la Commission. Ces études ont été menées en 2003 et 2004 dans le cadre d'un projet régional financé par le Compte pour le développement. Ce programme doit permettre la concrétisation du volet gestion de l'eau du Plan de mise en œuvre de Johannesburg dans le cadre de la Décennie « L'eau, source de vie ».

53. Le programme relatif à la gestion des risques liés aux catastrophes d'origine hydrique fait le lien entre l'application du Cadre d'action de Hyogo et la Décennie « L'eau, source de vie ». Le programme fait fond sur les réseaux sous-régionaux d'hydrologie, de météorologie et de gestion des risques liés aux catastrophes déjà mis en place par la Commission, en particulier le Comité des typhons et le Groupe d'experts des cyclones tropicaux. L'intégration de la gestion des risques liés aux catastrophes à la gestion des ressources en eau exige que des perfectionnements soient apportés aux systèmes de cartographie des risques et d'alerte avancée, ainsi qu'à la planification des secours en prévision des catastrophes aux niveaux local, national et régional et la promotion des pratiques de gestion des risques auprès des

collectivités locales. Les pays développés et les pays en développement de la région échangent des données d'expérience, par exemple lors des séminaires hydrologiques organisés chaque année par le Comité des typhons.

E. Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO)

54. L'Asie occidentale a toujours été pauvre en eau, comme en témoignent en particulier ses régions arides ou extrêmement arides. La rapidité de la croissance démographique, la surexploitation des ressources en eau et l'intensification de la pollution contribuent encore à l'épuisement des ressources en eau de la région. De plus, la plupart des ressources hydriques exploitées dans la région, que ce soit les eaux souterraines ou les eaux de surface, sont communes à plusieurs pays riverains.

55. Face à ces problèmes, la Commission a lancé, en 2004 et 2005, en prélude à la Décennie « L'eau, source de vie », plusieurs activités visant principalement au renforcement des capacités en matière de gestion des ressources partagées et de gestion intégrée des eaux. Elle a ainsi élaboré un manuel qui explique aux pays de la région comment associer les politiques de l'eau, les instruments institutionnels et législatifs et les méthodes administratives aux fins de la gestion intégrée des ressources en eau.

56. S'agissant des ressources partagées, la Commission a effectué des études dans plusieurs zones pilotes (sur les eaux de surface et les eaux souterraines) afin de faciliter la conclusion d'accords sur le partage des ressources et de promouvoir la coopération technique et administrative entre les pays riverains. Elle a organisé une série de séminaires pour aider les pays membres à se perfectionner dans l'art de la négociation et pour promouvoir le règlement des conflits dans la région. La Commission s'est également préoccupée de la gestion durable des eaux souterraines partagées, en particulier dans les nombreux pays où ces eaux constituent la principale source d'approvisionnement. Elle a mis l'accent sur l'intégration des stratégies spécifiques de gestion des eaux souterraines dans la politique de gestion des bassins fluviaux.

VI. Assistance aux programmes de pays

57. Il est essentiel que les organismes des Nations Unies coordonnent leur action dans les pays pour réaliser les objectifs généraux de la Décennie « L'eau, source de vie ». ONU-Eau favorise les échanges d'informations et le dialogue entre les organismes des Nations Unies, et avec les partenaires et acteurs extérieurs, en ce qui concerne la formulation de politiques en matière d'eau et d'assainissement. Cette coopération est indispensable pour incorporer la question de l'eau dans les processus menés dans les pays tels que le bilan commun de pays, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté.

58. Dans le cadre de la Décennie « L'eau, source de vie », le PNUD et la Banque mondiale ont lancé une initiative commune pour déterminer un petit nombre de secteurs où ils auraient avantage à resserrer leur collaboration dans le domaine de

l'eau et de l'assainissement. Leur priorité est d'aider les pays à intensifier leur action en vue d'atteindre les objectifs fixés en la matière.

59. Le Programme de gestion de l'eau du PNUD et le Programme de la Banque mondiale pour l'eau et l'assainissement concourent au lancement dans les zones rurales et urbaines d'initiatives pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement. Ces deux programmes peuvent orienter des investissements importants vers la lutte contre la pauvreté et favoriser la participation des intervenants locaux à la prise de décisions aux fins d'une répartition plus équitable des avantages découlant des investissements. L'un comme l'autre visent à l'instauration d'un bon système de gestion publique (réforme politique, juridique, réglementaire et institutionnelle), contribuent au renforcement des capacités aux niveaux national et local et offrent des structures similaires pour la prestation de services, notamment des bureaux régionaux et des bureaux de pays.

60. Le PNUD fait de la lutte contre la pauvreté l'axe de son action touchant l'approvisionnement en eau, l'assainissement et les établissements humains, en investissant plus de 400 millions de dollars de dons. Avec divers partenaires, il a permis aux populations pauvres vivant en zones périurbaines et rurales d'avoir accès à l'eau potable à un prix abordable, expérience qui pourra être reproduite ailleurs. Le Programme de gestion de l'eau vise surtout à remédier au manque de moyens des collectivités afin d'améliorer l'accès à l'eau et aux services d'assainissement par une action menée aux niveaux local et national.

61. À l'échelon national, le PNUD favorise la communication et la coordination entre les divers acteurs qui participent à la gestion de l'eau. Avec ses partenaires, il a appuyé les activités menées au niveau des pays pour l'élaboration des plans de gestion intégrée des ressources en eau et la promotion de la participation de multiples parties prenantes à la gestion de l'eau.

62. Le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies fournit des conseils aux pays, et notamment des services consultatifs techniques aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement, les aidant ainsi à renforcer les capacités institutionnelles voulues pour élaborer des plans de gestion intégrée et d'utilisation rationnelle des ressources en eau et, ce faisant, encourage la participation de toutes les parties prenantes.

63. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a élaboré, au titre de sa contribution à la Décennie « L'eau, source de vie », des documents pédagogiques à l'intention des utilisateurs de tous niveaux afin de promouvoir une meilleure utilisation de l'eau dans l'agriculture. Il s'agit de brochures pédagogiques visant expressément les agriculteurs et les collectivités agricoles; de documents techniques destinés aux spécialistes de l'irrigation; de cours de formation à la gestion de l'irrigation; et de conseils pratiques concernant la gestion de l'eau à des fins agricoles. La FAO œuvre par ailleurs en faveur de méthodes agricoles plus viables en vue de réduire les dommages écologiques et la pollution de l'eau et ce, par ses programmes intégrés d'alimentation des plantes et de lutte contre les ravageurs. Ces méthodes sont transmises aux pays membres dans le cadre des programmes et projets d'assistance technique et de coopération Sud-Sud.

64. L'UNICEF continue d'étendre ses programmes dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, et soutient des activités menées dans 93 pays allant de l'élaboration de politiques nationales à l'amélioration des services dans les zones cibles. Elle privilégie la promotion de l'hygiène et de l'assainissement mais continue de financer l'amélioration des services d'approvisionnement en eau.

65. Dans la première moitié de la Décennie « L'eau, source de vie », l'UNICEF a soutenu des programmes d'approvisionnement en eau, d'équipement sanitaire et de formation aux règles d'hygiène dans des écoles de 76 pays, et envisage d'étendre ces programmes dans la seconde moitié de la Décennie. Ces activités consistent à enseigner l'hygiène et à former les instituteurs à l'hygiène dans les écoles primaires; à construire de nouvelles installations d'adduction d'eau et d'assainissement dans les écoles; à promouvoir la conception d'installations d'utilisation facile pour les enfants et les petites filles; et à promouvoir la pratique de l'hygiène dans les collectivités.

66. L'OMS et ses partenaires élaborent un ensemble d'outils pour aider les pays à évaluer les conséquences sanitaires du manque d'accès à l'eau et à des services d'assainissement, et à estimer les dépenses et les conséquences (sanitaires et non sanitaires) de nouvelles solutions politiques et techniques pour faciliter et éclairer le dialogue intersectoriel. Ces instruments ont été lancés au cours de la première année de la Décennie « L'eau, source de vie » et mis à jour et enrichis tout au long de la Décennie.

VII. Stratégie de communication

67. La Décennie « L'eau, source de vie » fait fond sur une grande partie des travaux entamés en 2003 lors de l'Année internationale de l'eau douce et fournit une occasion de poursuivre sur cette lancée. À cet égard, la communication et la coordination stratégiques sont indispensables à la cohérence et au succès de ces efforts.

68. Pour marquer le lancement de la Décennie en mars 2005, des messages essentiels ont été rédigés par ONU-Eau, en collaboration avec le Département de l'information, et soumis à une réunion du Groupe de la communication, qui se compose des coordonnateurs de la communication de tous les organismes des Nations Unies. Les supports élaborés pour le lancement de la Décennie comportent un logo, un site Web et du matériel pédagogique et audiovisuel. Dans la seconde moitié de la Décennie, le Programme d'ONU-Eau pour la communication et la sensibilisation basé à Saragosse sera de plus en plus chargé d'appuyer les activités de communication et de sensibilisation menées par ONU-Eau et ses membres.

69. Le Programme pour la communication et la sensibilisation a mené une série de campagnes de communication dynamiques : la conception du pavillon d'ONU-Eau à l'Expo 2008 de Saragosse; en 2009, l'organisation de l'exposition ONU-Eau au Forum mondial de l'eau à Istanbul en 2009, coordonnée par le secrétariat d'ONU-Eau et la FAO; la participation à la Semaine mondiale annuelle de l'eau de Stockholm; l'organisation d'un atelier sur l'eau pour des journalistes et d'un atelier pour les entreprises de distribution de l'eau à Saragosse et d'une manifestation pour les responsables africains du secteur de l'eau en conjonction avec le fonds espagnol Casa Africa sur l'île de la Grande Canarie. En 2010, le Programme d'ONU-Eau pour le plaidoyer et la communication dans le cadre de la Décennie a fourni un appui

pour l'organisation de la Journée mondiale de l'eau, gérée par le PNUE, sur le thème de la qualité de l'eau, en montant une exposition itinérante concernant la qualité de l'eau, spécialement adaptée à la situation de l'Afrique subsaharienne et, en 2010, l'organisation d'une série de conférences sur la qualité de l'eau dans le monde en coopération avec l'Institut culturel Cervantes, un atelier sur l'activité de l'eau à l'attention de journalistes internationaux à Nairobi et une rencontre sur le thème « Clean Water for a Healthy World » à Saragosse (Espagne). Toujours à l'occasion de la Journée mondiale de l'eau, le Programme de sensibilisation et de communication d'ONU-Eau a lancé une campagne d'information intitulée « Water Smart », dans le but de fournir aux exploitants des réseaux d'eau des outils pour faire eux-mêmes des campagnes de communication et de sensibilisation dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.

70. Le Programme a également recensé les événements marquants relatifs à l'eau qui se dérouleront ces 30 prochains mois en prévision de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable en 2012.

A. Logo

71. Le logo de la Décennie internationale « L'eau, source de vie » (2005-2015) a été choisi par ONU-Eau parmi plusieurs propositions soumises par le Département de l'information et un graphiste indépendant travaillant gratuitement. Le logo choisi figure ci-dessous.



L'EAU, SOURCE DE VIE
2005-2015

72. Le logo a été soumis au Comité des publications du Département de l'information par le Département des affaires économiques et sociales en janvier 2005. Il a été adopté par consensus à la suite d'un échange de courriers électroniques entre les membres du Comité d'examen. Il est censé être utilisé par les membres et programmes d'ONU-Eau et par les autres organismes des Nations Unies sur toutes les publications et supports promotionnels concernant la Décennie et peut aussi être utilisé par les tiers qui remplissent le formulaire interactif accessible en ligne.

B. Site Web

73. Le site officiel de la Décennie « L'eau, source de vie » (www.un.org/french/waterforlifedecade/) a été inauguré le 22 mars 2005. Des efforts sont menés actuellement pour augmenter le contenu disponible dans toutes les langues officielles de l'Organisation. Le site est géré par le Programme d'ONU-Eau pour la communication et la sensibilisation, et hébergé et tenu à jour par le

Département des affaires économiques et sociales en consultation avec le Département de l'information, au Siège de l'Organisation. Il comprend des liens vers toutes les autres organisations membres d'ONU-Eau. Il sera utilisé comme instrument de sensibilisation et d'information pour présenter les activités organisées aux niveaux international, régional et national avec l'appui des membres et partenaires d'ONU-Eau. On trouvera des informations complémentaires sur les activités menées par ces derniers en rapport avec la Décennie sur le site Web d'ONU-Eau (www.unwater.org).

C. Supports et publications promotionnels et pédagogiques

74. Le Département de l'information et ONU-Eau ont produit pour la Décennie un livret promotionnel contenant des illustrations, des informations, des données chiffrées et des recommandations de mesures à prendre sur plusieurs thèmes liés à l'eau. Ce livret est disponible en anglais et en français.

75. Au nom d'ONU-Eau, l'Organisation mondiale de la Santé a préparé à l'occasion de la Décennie un manuel de sensibilisation aux problèmes de l'eau destiné aux groupes locaux. Ce manuel sera progressivement mis à jour tout au long de la Décennie en collaboration avec d'autres membres et partenaires d'ONU-Eau pour fournir un support de sensibilisation sur différents thèmes.

76. Un DVD a été produit par le Département de l'information et le Département des affaires économiques et sociales. Il contient le message du Secrétaire général pour le lancement de la Décennie, une séquence vidéo de huit minutes intitulée « L'eau, une goutte de vie », une vidéo pour enfants intitulée « Splish and Splash » et le livret promotionnel de la Décennie.

77. La Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable, 2005-2014, coïncide presque parfaitement avec la Décennie « L'eau, source de vie ». L'effet de synergie entre ces deux initiatives permet de renforcer et de promouvoir des programmes d'éducation et des projets de formation pour améliorer la sensibilisation et la préparation au sein des écoles, des familles et des collectivités en ce qui concerne l'eau et l'assainissement.

78. L'UNICEF a élaboré des outils pédagogiques interactifs pour les jeunes concernant l'eau, l'environnement et l'assainissement, notamment un jeu électronique, « Water Alert! », accompagné d'un guide pour l'animateur et d'un mode d'emploi adapté aux pays en développement, ainsi qu'un module textuel convivial avec un forum de discussion en ligne. Ces ressources en anglais, en français et en espagnol sont disponibles en ligne et sur CD-ROM, sur le site « La voix des jeunes » de l'UNICEF (www.unicef.org/voy).

79. La deuxième édition du *Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau*, établi par le Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau d'ONU-Eau, a été publiée en mars 2006 et la troisième en 2009. Ce sera l'un des points forts des activités d'information de la Décennie. Ce rapport sera ensuite publié tous les trois ans durant toute la Décennie. Le *Rapport sur la mise en valeur des ressources en eau en Afrique* est un rapport régional similaire au *Rapport mondial*. Des rapports subsidiaires élaborés aux niveaux sous-régional et national ont également été conçus comme produits autonomes pour fournir des informations actualisées et des instruments de surveillance.

80. En 2006, le Programme commun OMS/UNICEF de surveillance de l'eau et de l'assainissement, qui opère sous l'égide d'ONU-Eau, a publié un rapport fournissant les estimations de 2004 sur l'accès à l'eau potable et à l'assainissement comme point de référence pour la Décennie. Un autre rapport a été publié en 2008, et des rapports sont prévus pour 2012, 2014 et 2015 afin d'évaluer les progrès tout au long de la Décennie.

81. Les actes et le cadre d'action issus de la table ronde sur l'enseignement relatif à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène, qui s'est tenue à Oxford (Royaume-Uni) en janvier 2005, énoncent les mesures à prendre pour qu'en 2015, à la fin de la Décennie, toutes les écoles disposent d'un matériel pédagogique élémentaire de qualité en la matière. Cette initiative était parrainée par l'UNICEF et le Centre international de l'eau et de l'assainissement, avec le soutien d'Oxfam Grande-Bretagne et du Conseil de concertation pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement.

82. Le PNUE dispose de toute une gamme de produits d'information pour marquer la Décennie « L'eau, source de vie », notamment l'*Atlas des accords internationaux relatifs aux eaux douces*¹⁴, le rapport *Vital Water Graphics* et un dossier contenant diverses informations sur les récifs coralliens (les sites Web à consulter à ce sujet sont notamment : www.unep.org, www.gpa.unep.org, www.unep.org/dewa/water et www.unep.org/regionalseas).

VIII. Initiatives de partenariat

A. Conseil de concertation pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement

83. Le Conseil de concertation pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement est une organisation formée par plusieurs parties prenantes pour développer la collaboration dans le secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement; il collabore étroitement avec plusieurs organismes des Nations Unies, notamment l'OMS, l'UNICEF, Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), le PNUE et le Département des affaires économiques et sociales (voir le site www.wsscc.org). Son programme Eau, assainissement et hygiène pour tous (WASH) a reçu l'aval de la Commission du développement durable, à sa treizième session, en tant qu'initiative à soutenir pour aider les pays à atteindre les objectifs internationaux de développement en matière d'eau et d'assainissement. Pendant la Décennie « L'eau, source de vie », le partenariat WASH, qui comporte des activités nationales et régionales dans plus de 35 pays en développement, vise à créer des coalitions nationales et à sensibiliser partout dans le monde la classe politique à l'importance de l'assainissement, de l'hygiène et de l'eau pour atteindre ces objectifs et réduire la pauvreté et à l'inciter à prendre des mesures en ce sens.

¹⁴ Nairobi, 2002.

B. Partenariat mondial pour l'eau

84. Le Partenariat mondial pour l'eau rassemble tous les acteurs de la gestion de l'eau : les organismes publics, les entreprises privées, les organisations professionnelles, les organismes de développement multilatéraux et tous ceux qui s'efforcent d'atteindre les objectifs internationaux en matière d'eau et d'assainissement. Ce réseau soutient l'idée que les objectifs de la Décennie « L'eau, source de vie » ne peuvent être atteints que si chacun prend conscience du rôle essentiel que l'eau joue dans l'avènement d'un développement durable. Le Partenariat peut contribuer au succès de la Décennie en travaillant dans différents pays, en collaboration avec les organisations internationales, afin de les aider à élaborer d'ici à 2015 des plans intégrés de gestion et d'utilisation efficace des ressources en eau, conformément au Plan de mise en œuvre de Johannesburg.

85. Pour soutenir cet effort, le Partenariat mondial pour l'eau a créé avec le Netherlands Water Partnership un site Web sur la gestion intégrée des ressources en eau. Ce site, appelé « toolBox », offre aux professionnels de la gestion de l'eau des exemples clairs de bonnes et mauvaises pratiques et des enseignements tirés d'expériences concrètes de mise en œuvre. Il présente un répertoire de plus d'une cinquantaine de politiques, mesures ou outils de gestion intégrée, chaque outil étant illustré par des cas concrets décrivant son fonctionnement dans un contexte précis et en combinaison avec d'autres outils. L'utilisateur peut choisir un de ces outils et l'adapter aux nécessités et aux circonstances locales.

C. Convention de Ramsar

86. Le secrétariat de la Convention de Ramsar a énormément contribué à la Décennie « L'eau, source de vie ». À l'occasion de la Journée mondiale des zones humides, le 2 février 2005, le secrétariat de la Convention a invité les représentants des principaux organismes d'aide et de protection de l'environnement de Genève à un débat sur le sujet « Atténuation naturelle des catastrophes naturelles ». Le thème principal de cet événement était le tsunami de l'océan Indien, mais d'autres questions plus vastes ont également été abordées, dont beaucoup en rapport avec la Décennie « L'eau, source de vie ».

87. La neuvième session de la Conférence des parties contractantes à la Convention de Ramsar s'est tenue en novembre 2005, à Kampala, sur le thème « Les zones humides et l'eau : richesse pour la vie, richesse pour en vivre ». La question de la lutte contre la pauvreté a également été le thème de la Journée mondiale des zones humides 2006, qui a été une nouvelle occasion de promouvoir les messages de la Décennie.

D. Alliance Genre et Eau

88. L'Alliance Genre et Eau regroupe plus de 300 organisations et personnes du monde entier. Elle offre un ensemble d'informations et d'initiatives d'échange de connaissances : conférences électroniques, site Web, dépliants et vidéos de sensibilisation, programmes de renforcement des capacités et programmes pilotes (voir le site www.genderandwater.org). Pour la Décennie « L'eau, source de vie », l'Alliance travaille avec des partenaires tels que le PNUD, ONU-Habitat et Cap-Net

pour élaborer des stratégies de promotion de l'égalité des sexes dans le secteur de l'eau et offrir aux responsables de la gestion de l'eau des formations et de la documentation sur l'importance de l'association des femmes et des hommes à la gestion durable de l'eau et à l'assainissement. L'Alliance a présenté cette documentation au quatrième Forum mondial de l'eau, qui s'est tenu à Mexico en mars 2006, et à l'occasion d'autres manifestations. Elle a également collaboré avec ONU-Eau Afrique pour organiser à Pretoria, en mars 2005, un séminaire sur l'égalité des sexes et la gestion des ressources en eau, où un plan d'action en la matière en Afrique a été élaboré. Ce plan d'action a été entériné par le Conseil des ministres africains sur l'eau et sera appliqué par toutes les parties prenantes, y compris le Fonds africain pour l'eau, hébergé par la Banque africaine de développement.

E. Quatrième Forum mondial de l'eau, Mexico 2006 et cinquième Forum mondial de l'eau, Istanbul 2009

89. Le Forum mondial de l'eau et la Conférence ministérielle sont des initiatives du Conseil mondial de l'eau et des gouvernements hôtes, destinées à provoquer une prise de conscience et à encourager les parties prenantes à débattre activement des problèmes de l'eau dans toutes les régions du globe. Manifestation internationale d'envergure, le Forum cherche à favoriser la participation et le dialogue des différentes parties prenantes pour influencer la prise de décisions aux niveaux mondial et national, améliorer les conditions de vie des populations du monde entier et favoriser une utilisation et une gestion plus responsables des ressources en eau dans la logique du développement durable.

90. Le quatrième Forum mondial de l'eau a été consacré aux pratiques optimales et aux actions concrètes sur le terrain, et était axé sur cinq thèmes principaux reflétant le slogan de la conférence « Des actions locales pour un défi mondial ».

91. Parallèlement au quatrième Forum mondial de l'eau, et en collaboration avec celui-ci et le Forum japonais de l'eau, l'UNICEF a organisé le deuxième Forum mondial de l'eau pour les enfants, dont l'idée maîtresse était de souligner la collaboration entre les générations et de renforcer le dialogue entre les décideurs et les enfants du monde entier.

92. Le cinquième Forum mondial de l'eau était consacré au thème « Établir des passerelles entre nos divergences », qui renvoie non seulement aux carrefours géographiques entre l'Europe et l'Asie, le Moyen-Orient et l'Afrique, le Nord et le Sud, mais également aux barrières entre les cultures, entre les usages traditionnels et les usages modernes, entre les riches et les démunis, entre les régions développées et les régions en développement.

93. Il a mis l'accent sur le besoin d'une interaction, d'une communication et d'une harmonisation fonctionnelle accrues entre les différentes entités engagées ou bien concernées par la gestion de l'eau. Il délivre également un message à la communauté de l'eau : la ressource n'est pas une fin en soi mais un moyen de développement et de bien-être. L'interaction avec d'autres secteurs est par conséquent nécessaire si l'on veut mieux comprendre la manière dont l'eau peut contribuer à la solution de problèmes communs. Tel était également le message du troisième Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau d'ONU-Eau, *L'eau dans un monde qui change*, qui a été présenté lors du Forum.

F. Institut international de gestion des ressources en eau

94. L'Institut international de gestion des ressources en eau, dont le siège se trouve à Sri Lanka, réalise des études sur les relations existant entre la mise en valeur des ressources en eau, la gestion de l'eau et l'environnement. Ses nouveaux thèmes de recherche sont : la gestion des bassins; la terre, l'eau et les moyens de subsistance; l'agriculture, l'eau et les villes; et la gestion de l'eau et l'environnement.

95. L'Institut a contribué au projet du Consensus Center de Copenhague sur le développement en soumettant des propositions visant, en ce qui concerne l'eau, à apporter à des populations rurales pauvres, de manière sûre et abordable, l'approvisionnement et des services d'assainissement, à usage domestique et à des fins productives. Les trois projets d'investissement présentés ont été classés parmi les meilleurs et comme offrant le plus fort rendement potentiel (voir le site www.copenhagenconsensus.com).

96. En 2007, l'Institut a publié le livre *L'eau pour l'alimentation, l'eau pour la vie : évaluation globale de la gestion de l'eau en agriculture*¹⁵, qui est le résultat d'un partenariat regroupant de nombreux praticiens, chercheurs et décideurs.

G. Autres partenariats importants

97. Le Gouvernement japonais a accueilli la Conférence de suivi de l'Année internationale de l'assainissement à Tokyo les 26 et 27 janvier 2010. Les participants ont souligné qu'au rythme actuel, l'objectif du Millénaire concernant l'assainissement ne sera pas atteint d'ici à 2015. Dans son résumé, le Président a proposé l'adoption d'un plan quinquennal international pour l'assainissement durable sous le titre « Sustainable Sanitation : the 5-Year Drive to 2015 » afin de confier clairement la conduite et la responsabilité des activités relatives à l'assainissement, de sensibiliser les décideurs aux coûts éventuels de l'inaction et de mobiliser des investissements ciblés dans ce domaine, de promouvoir des changements de comportement efficaces en matière d'hygiène en donnant la priorité aux installations sanitaires des écoles et d'encourager l'adoption de méthodes d'assainissement par recyclage telles que le compostage et la production d'énergie.

98. Assainissement et hygiène pour tous est un partenariat mondial réunissant des pays en développement, des donateurs, des institutions multilatérales, la société civile et d'autres partenaires du développement dont l'objectif est de réaliser un accès universel et durable à l'assainissement et à l'eau potable, la priorité dans un premier temps étant d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement dans les pays qui en sont le plus loin. À cet effet, Assainissement et eau pour tous entend inciter les responsables politiques à donner un rang de priorité plus élevé à la réalisation de réseaux d'assainissement et d'eau potable durables, appuyer l'adoption de cadres nationaux solides de planification, d'investissement et d'obligations redditionnelles, améliorer le ciblage et accroître l'impact de l'emploi des ressources, favoriser des processus décisionnels efficaces et renforcer la transparence et la responsabilisation mutuelle entre les États et les partenaires du développement.

¹⁵ Londres, Earthscan, 2007.

99. Un grand nombre d'organisations non gouvernementales, d'instituts de recherche et d'autres organismes concernés par les problèmes de l'eau se sont déclarés disposés à préparer et à organiser des activités en rapport avec la Décennie « L'eau, source de vie » et à utiliser son logo. On prévoit qu'un réseau solide de parties prenantes sera créé pour mener ces activités.

IX. Conclusions et recommandations

100. **La mobilisation des ressources doit se poursuivre pendant la seconde moitié de la Décennie pour pouvoir mener à bien les actions prévues, et tous les partenaires, comme les gouvernements, mais aussi les donateurs habituels et nouveaux, les organisations non gouvernementales et les fondations privées doivent être activement associés.**

101. **Afin d'accélérer la réalisation de l'objectif du Millénaire concernant l'assainissement et l'eau potable, il faut que les pays en développement et leurs partenaires extérieurs fassent preuve d'une plus forte volonté politique en faveur de l'assainissement et de l'eau potable, examinent les moyens d'améliorer le ciblage des ressources et renforcent les structures nationales et infranationales de planification, d'exécution et de suivi de réseaux de services, en particulier pour les populations non desservies.**

102. **Il faut que toutes les parties prenantes travaillent de concert pour appuyer la formulation et l'exécution de plans nationaux pour l'assainissement et l'eau potable en employant leurs compétences et ressources spécifiques, tout en s'adaptant aux systèmes nationaux.**

103. **Les États Membres pourraient envisager de constituer des mécanismes nationaux ou de désigner des coordonnateurs dans leur pays pour faciliter la réalisation des résultats liés à la seconde moitié de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie ».**

104. **Pour se donner les moyens d'atteindre les objectifs de la Décennie « L'eau, source de vie » en Afrique et pour donner réalité aux discours prononcés sur l'égalité des sexes, une attention particulière doit être accordée pendant la seconde moitié de la Décennie à la mise en valeur et à la gestion de l'eau.**

105. **Jusqu'à la fin de la Décennie, ONU-Eau continuera à faciliter la coordination des actions prises par les différents organismes du système des Nations Unies en vue de la réalisation des objectifs de la Décennie, en accordant la même attention à l'eau et à l'assainissement.**

106. **Les États Membres, les organisations nationales et internationales, les grands groupes et le secteur privé sont encouragés à accroître leurs contributions volontaires au fonds d'affection spéciale multidonateurs et aux programmes d'ONU-Eau pour la seconde moitié de la Décennie.**

107. **Les partenaires intéressés, comme les organisations internationales et régionales et les organisations non gouvernementales, sont encouragés à associer les activités qu'ils mènent dans le domaine de l'eau à celles de la seconde moitié de la Décennie, et à éventuellement envisager de conclure de nouveaux partenariats et engagements avec ONU-Eau et ses membres.**